Bulletin Municipal

Les JOSELOIS

Vol. 20 - No 2 - 19 mars 2021

Ville de Saint-Joseph de-Beauce

Le printemps s'en vient ...

crédit photo : Liette Gilbert

Calendrier des évènements

20 mars	Samedi de…bien manger! (conférence virtuelle)
1er avril	Heure du conte virtuelle
7 avril	Conférence virtuelle sur la prévention de substance chez les ados Dre Nadia Gagnier
12 avril	Séance ordinaire du conseil
14 avril	Cercle de Fermières (rencontre virtuelle)
15 avril	Erreurs à éviter au jardin (conférence virtuelle)
17 avril	Samedi de … faire rire les oiseaux ! (trucs et astuces sur les nichoirs d'oiseaux)
22 avril	Comment réussir un aménagement comestible (conférence virtuelle)

L'hôtel de ville sera fermé à l'occasion du congé de Pâques, soit le Vendredi saint 2 avril et le lundi de Pâques le 5 avril 2021.

Mot du maire

Parlons démocratie…

Joseloises, Joselois,

Au cours de la séance ordinaire du 8 mars dernier, le conseil de Ville a adhéré par résolution unanime à une déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect en voici l'essentiel de l'énoncé :

[…] « Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens ***se respectent.*** *Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent* ***malmenée*** *par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.*

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission.

Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. ***Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.****[...]*

En novembre prochain se tiendront des élections municipales au Québec. Pour ceux et celles qui auraient le goût de se lancer en politique municipale… Allez-y! Je lance une invitation spéciale aux femmes, qui sont trop souvent sous-représentées au sein des conseils municipaux.

Quant à vous tous citoyen(ne)s de Saint-Joseph-de-Beauce, je profite de l'occasion pour vous inviter à utiliser votre droit de vote. En 2017, le taux de participation fut de 47%. Il faut faire mieux! Nous sommes privilégiés de vivre dans un pays démocratique alors faites entendre votre opinion en allant voter afin que les générations futures puissent elles aussi bénéficier du même privilège démocratique!

Pierre Gilbert, maire

Ville de Saint-Joseph de-Beauce

Une retraite bien méritée pour M. Émile Pouliot

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce remercie M. Émile Pouliot qui a travaillé pour la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce pendant 32 ans. Il occupait le poste de chauffeur machinerie légère et journalier.

Nous lui souhaitons une retraite paisible et remplie de belles surprises et de découvertes!

Information municipale

Résumé des séances du conseil du 15 février et du 8 mars 2021

- Le contrat pour la réfection des infrastructures de la rue Morin, de l'avenue Jacques et d'une partie de l'avenue Sainte-Thérèse a été accordé à Constructions de l'Amiante inc. au montant de 1 215 231,45 $ taxes incluses. Le début des travaux est prévu pour la mi-avril. Les soumissionnaires sont les suivants :

	Montant (taxes incluses)
Constructions de l'Amiante inc.	1 215 231,45 $
Giroux & Lessard Ltée.	1 272 235,57 $
R. J. Dutil et Frères inc.	1 350 435,42 $
Construction Edguy Inc.	1 429 512,93 $
Construction & Pavage Portneuf	1 489 326,19 $
Construction B.M.L, Division de Sintra Inc.	1 588 954,50 $
Les Excavations Lafontaine inc.	1 595 636,09 $
Excavation Bolduc Inc	1 650 847,26 $
Cité Construction TM inc	1 669 741,12 $

- La Ville appuie la démarche de la Chambre des communes visant à créer un service d'écoute téléphonique accessible au moyen du numéro à 3 chiffres (988) afin de prévenir le suicide et fournir une assistance immédiate en cas de crise.

- Le rapport annuel 2020 sur la prévention incendie a été adopté. Celui-ci indique, entre autres, 105 interventions du service de sécurité incendie dont 23 alarmes incendie, 5 feux de cheminée, 8 interventions concernant l'unité de désincarcération, 24 interventions pour l'entraide automatique avec les municipalités voisines, 2 interventions concernant les inondations et 11 interventions concernant la vérification d'odeur de fumée. Près de 105 visites ont été effectuées en prévention incendie incluant la vérification des avertisseurs de fumée. En raison de la pandémie de la Covid-19, le nombre de visites prévu n'a pas pu être effectué en totalité.

- Un mandat a été donné à la firme Parallèle gestion de marques afin, entre autres, de développer et déployer une offre en matière d'alliances de marques ainsi qu'un accompagnement dans l'identification et la recherche de marques commanditaires prioritaires pour le Centre multifonctionnel et d'autres infrastructures de la Ville au montant de 29 000 $ plus les taxes applicables.

- Un mandat d'honoraires professionnels en architecture a été donné à Les architectes Odette Roy et Isabelle Jacques afin de réaliser les plans et devis, l'estimation des coûts des travaux et le suivi général du chantier en lien avec les travaux de restauration des fenêtres et contre-fenêtres au Centre communautaire et à la Maison de la Culture au montant de 21 000 $ plus les taxes applicables.

En raison de la pandémie, les séances du conseil se déroulent à huis clos, mais vous pouvez tout de même les visionner sur notre site Internet à l'adresse suivante **: www.vsjb.ca/la-ville/seances-du-conseil**. Vous pouvez également **transmettre vos questions** en les adressant à **info@vsjb.ca**, avant 16 h.

Pour plus de détails, consultez le site Internet de la Ville au **www.vsjb.ca.**
Prochaine séance ordinaire : le **lundi 12 avril 2021, à 20 h.**

*** OFFRE D'EMPLOI ***

Chauffeur(se) de machinerie légère et journalier(ère)

Tu aimerais travailler pour ton milieu? Tu offres un bon service à la clientèle? Tu es habile de tes mains? Nous avons l'emploi qui TE convient!

www.vsjb.ca/la-ville/emplois

Le deuxième versement des taxes municipales sera le 15 avril 2021

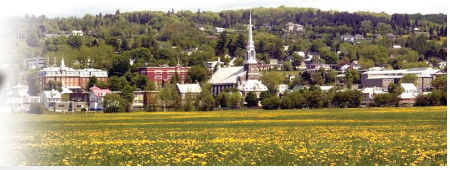

Déneigement
Règlement RM-SQ-02

Il est interdit de déposer ou de permettre que soient déposés sur un trottoir, sur la chaussée de la rue, dans un passage public ou sur une place publique, de la terre, du gravier, du sable ou de la neige.

Il est interdit de déposer la neige de votre entrée à proximité d'une borne-fontaine.

Il est interdit de transporter de la neige sur un terrain voisin. Toute neige ramassée par camion doit être transportée au site des neiges usées.

Pour répondre aux critères de sécurité et faciliter le déplacement des véhicules d'urgence, nous traitons prioritairement les grandes artères et les rues à forte pente. L'épandage de fondant et d'abrasif est utilisé.

Pour faciliter le déneigement, veuillez s'il vous plaît ne pas dépasser la limite de votre terrain lorsque vous placez vos bacs d'ordures ou de recyclage sur le bord du chemin lors des journées de cueillette.

Si votre propriété est endommagée accidentellement par les équipements de déneigement, ce qui se produit particulièrement en début de saison quand la mince couverture de neige réduit la visibilité, vous pouvez signaler ces incidents en communiquant avec nous au 418 397-4358, poste 221. Les travaux de réparation seront effectués dans les meilleurs délais **après la fonte des neiges.**

Merci de votre collaboration!

Stationnement interdit

Le règlement 471-95 concernant la circulation publique et le stationnement stipule à l'article 8.3.2 qu'il est interdit à tout conducteur de stationner un véhicule dans une rue, sur une place publique ou dans un parc de stationnement que la Ville offre au public de **minuit à 7 h du matin, entre le 1er novembre d'une année au 1er avril** de l'autre année.

Transport en taxi vers le Carrefour Saint-Joseph ou la Place Beauceville

Disponible du lundi au vendredi entre 9 h et 15 h, sauf les jours fériés.

>> POINTS D'EMBARQUEMENT ET DE DÉBARQUEMENT

- **Beauceville** :
  - Hôtel de ville
  - Dépanneur Irving
  - Restaurant Valentine
- **Saint-Alfred** : Hôtel de ville
- **Saint-Frédéric** : Hôtel de ville
- **Saint-Joseph-de-Beauce** :
  - Hôtel de ville
  - Dépanneur chez Gildor
  - Dépanneur du Palais
- **Saint-Jules** : Hôtel de ville
- **Saint-Odilon-de-Cranbourne** : Hôtel de ville
- **Saint-Séverin** : Hôtel de ville
- **Saint-Victor** : Hôtel de ville
- **Tring-Jonction** : Hôtel de ville

>> TARIFS APPLICABLES POUR UN ALLER SIMPLE

- **5 $** pour un transport dans la même municipalité;
- **10 $** pour un transport de 25 km ou moins à partir d'une autre municipalité de Robert-Cliche;
- **15 $** pour un déplacement de 26 km et plus à partir d'une autre municipalité de Robert-Cliche.

Réservez votre place auprès de **Mobilité Beauce-Nord** au plus tard à 11 h, la veille de votre déplacement.

418 397-6666
1 877 397-6668

Information municipale

Avis aux citoyens
Travaux de réfection de rues

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce tient à aviser ses citoyens qu'il y aura des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie qui devraient débuter à la mi-avril 2021 :

- Rues Allard, Lambert, de la Colline, d'une partie de la rue Pozer (entre les avenues du Palais et Morissette) et de l'avenue Robert-Cliche (entre les rues Allard et Lessard) : Durée d'environ 20 semaines.
- Une partie des rues Morin (entre les avenues du Palais et Sainte-Thérèse), Jacques et Sainte-Thérèse (entre les rues Drouin et Grand-Mont) : Durée d'environ 8 semaines.

Les contrats pour la réalisation de ces travaux ont été octroyés au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Constructions de l'Amiante inc.

Enfin, nous vous demandons de faire preuve de compréhension et de patience envers les différents inconvénients causés par les travaux. La Ville a pris des dispositions auprès de l'entrepreneur afin de limiter certains inconvénients.

Travaux de déboisement dans le parc industriel Guy-Poulin

Des travaux de déboisement ont eu lieu dans le parc industriel Guy-Poulin pour permettre le développement du parc industriel.

Trois terrains sont déjà vendus pour ce futur développement et plusieurs négociations sont en cours avec des entrepreneurs pour implanter de nouvelles entreprises dans le parc industriel.

Mentionnons qu'au cours des dernières années, ce secteur boisé permettait le passage des sentiers de ski de fond et de raquette de la Ville. C'est dans un objectif de préserver les pistes dans ce secteur que les usagers auront remarqué une réorganisation des sentiers au cours de cette saison hivernale.

La Ville souhaite d'ailleurs bonifier la qualité de ces sentiers dans ce secteur à l'automne 2021. Une demande d'aide financière a d'ailleurs été déposée au gouvernement provincial dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

Descente de bateaux

En 2020, nous avons mandaté la Firme FNX-Innov pour analyser les différentes alternatives qui permettraient d'excaver le secteur de la descente à bateau afin de faciliter la mise à l'eau des embarcations.

Rappelons que la rampe de mise à l'eau est située dans une zone de faible profondeur avec peu de pente. Les véhicules doivent circuler sur le lit de la rivière sur une distance importante avant d'avoir une hauteur d'eau suffisante pour mettre à l'eau les embarcations.

Au terme de leur mandat, la Firme FNX-Innov a avisé la Ville de leurs doutes quant à la viabilité de ce projet à cet endroit, même à court terme. La profondeur d'eau est très faible et la crainte d'un ensablement très rapide suite au dragage (horizon de deux ans) est très élevée. Dans ce contexte, FNX-Innov suggère à la Ville de trouver un autre endroit pour aménager une descente à bateau.

Le conseil municipal adhère à cette position et ne poursuivra pas les démarches d'amélioration de l'actuelle rampe de bateau.

Bulletin municipal - Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec 2021
- ISSN 1705-9518

Inondation printanière

Que faire en cas d'alerte d'inondation?

- Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée;
- Bouchez le drain au sous-sol;
- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant;
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur Internet;
- Respectez les consignes de sécurité transmises.

Que faire pendant l'inondation?

- Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent;
- Emportez certains articles essentiels comme des vêtements chauds et, s'il pleut, des imperméables.

Que faire après que l'eau s'est retirée?

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant;
- Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage;
- Procédez au nettoyage;
- Dressez un inventaire des dommages causés par l'eau à votre propriété, avec photos ou bandes vidéo à l'appui. Informez-en votre municipalité et votre assureur;
- Conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés pour vos réclamations.

Alain Busque, directeur de la sécurité civile et incendie

PERMIS DE PISCINE

CREUSÉE, HORS-TERRE OU GONFLABLE

Vous avez prévu installer une piscine creusée, hors-terre ou gonflable cet été sur votre terrain? Pensez avant tout à faire votre demande de permis ! Le formulaire de demande de permis est disponible à l'hôtel de ville. Encore mieux, il vous est possible de déposer votre demande en ligne via le portail citoyen Voilà!. Pour consulter la procédure de demande de permis en ligne, consulter le **www.vsjb.ca/citoyens/permis-et-certificats/.**

Pour toute question en lien avec une demande de permis, n'hésitez pas à contacter Olivier Ouellet-Morneau, technicien en émission de permis au service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 397-4358 poste 236 ou par courriel au **permis@vsjb.ca.**

Information municipale

Inspections après travaux permis et certificats

La Ville de Saint-Joseph-de-Beauce désire informer tous ses concitoyens qui ont obtenu un permis de construction ou un certificat d'autorisation au cours de la dernière année que ceux-ci recevront la visite d'un membre du service de l'urbanisme et de l'environnement pendant la saison printanière. Lors de notre passage, nous éviterons les contacts afin de respecter les directives du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie de Covid-19. Néanmoins, nous serons en mesure de laisser un accroche-porte vous indiquant le résultat de notre inspection.

Les inspections porteront sur les travaux décrits dans les permis et certificats délivrés.

Nous irons donc sur votre propriété afin de vérifier si les normes municipales et les conditions relatives aux permis et certificats ont été respectées.

Merci de votre précieuse collaboration!

Service de l'urbanisme
et de l'environnement

MRC Robert-Cliche

INFO-ENVIRO

PLASTIQUES AGRICOLES

Le plastique est omniprésent dans nos vies. En effet, cette matière permet à tous et chacun de jouir d'une qualité de vie que l'humanité n'a encore jamais connue. Comme dans beaucoup d'autres sphères de l'économie, le plastique joue un rôle important en agriculture. On le retrouve soit pour la conservation des fourrages (plastique d'enrobage pour ensilage), comme paillis de plastique en production horticole, comme plastique de serres, pour la fabrication des tubulures d'érablière ou pour les contenants de savon, de pesticide ou d'engrais. Il est essentiel pour maintenir des récoltes de qualité et des rendements adéquats permettant aux agriculteurs de vivre de leur métier et de nourrir la population.

Matières plastiques résiduelles

Malgré le fait que cette matière est venue révolutionner nos modes de vie, une énorme quantité de déchets est générée. Les enjeux entourant la gestion de cette matière résiduelle et sa récupération sont parfois complexes. Parfois, en fin de vie, certains plastiques agricoles qui ont été en contact avec le sol, le fumier ou le foin peuvent être souillés. Le taux de contamination des plastiques générés sur les fermes représente un frein majeur à leur récupération. Tantôt, ils auront été des contenants de pesticides et devront être manipulés avec précaution. Occasionnellement, on retrouve aussi le mélange de différents plastiques exigeant une étape supplémentaire de tri comme c'est le cas de la tubulure d'érablière. Dans la MRC Robert-Cliche, on dénote une grande préoccupation des agriculteurs, de la population et des élus au sujet de la gestion des plastiques agricoles. En effet, les consultations publiques faites dans le cadre du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) et du Plan de Développement de la Zone Agricole (PDZA) ont fait ressortir la priorité à court terme d'instaurer un service de collecte et de recyclage des plastiques agricoles.

Voici un portrait de la situation actuelle sur le territoire de la MRC Robert-Cliche :

Tubulures d'érablière

Dans la MRC Robert-Cliche, il existe un programme de récupération des tubulures d'érablière. C'est l'entreprise Environek de Saint-Malachie qui en fait le recyclage. Les producteurs de la MRC peuvent aller porter leurs tubulures à l'écocentre de Beauceville ou directement chez Environek (des frais peuvent s'appliquer). À titre informatif, en 2020, 13 tonnes de tubulures provenant de la MRC Robert-Cliche ont été récupérées.

Bidons, réservoirs et barils, sacs et grands sacs de vracs, contenants de pesticides et médicaments périmés

L'organisme agriRÉCUP est un organisme canadien issu d'une association de fabricants, distributeurs et détaillants canadiens d'intrants agricoles. Un réseau de collecte des contenants de plastiques a été mis en place par cet organisme. La liste des points de collecte est disponible sur leur site internet agrirecup.ca. La plupart des lieux d'achats d'intrants sont aussi un point de collecte pour les contenants vides.

Plastiques d'enrobage (ensilage en balle ronde)

On estime qu'il y a entre 20 à 90 tonnes de plastique souple d'enrobage qui sont jetées annuellement sur le territoire de la MRC. Une table de travail provinciale s'est penchée sur la question en 2020 et peut-être verrons-nous bientôt une solution alternative à l'enfouissement pour ce plastique. À suivre…

Pour toute demande **non urgente à la Ville,** telle qu'une lumière de rue défectueuse, vous pouvez utiliser **l'Application Voilà! Signalement**, pour communiquer avec nous.

L'application entièrement gratuite permet de localiser, de photographier et de signaler un problème à la municipalité de façon instantanée! La Ville peut ainsi traiter votre demande dans les plus brefs délais.

Un seul numéro : 418 397-4358, poste 221, ou par courriel à info@vsjb.ca

Nous vous remercions de votre collaboration!

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public
À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avis public est donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce qu'à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 12 avril 2021, à vingt heures (20h00) heure locale, les demandes de dérogations mineures concernant des dispositions du règlement de zonage seront soumises au conseil pour approbation.

En raison de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec, des règles particulières s'appliquent en zone orange (palier 3 – alerte). En vertu de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, les séances du conseil municipal doivent se tenir sans la présence du public dans les municipalités situées en zone orange. En conséquence, une consultation écrite portant sur les demandes de dérogations mineures doit être tenue.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes en transmettant ses observations par écrit au 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0 ou encore par courriel à d.maheu@vsjb.ca **au plus tard le 9 avril 2021 à 12h00**. Le conseil prendra connaissance desdites observations avant de statuer sur les demandes de dérogations mineures.

Les dérogations suivantes sont demandées :

Propriété située au 566, rue Huard à Saint-Joseph-de-Beauce, numéro de lot 4 053 679 du Cadastre du Québec, zone Rr-117.

- Dérogation à l'article 174 du règlement de zonage nº 627-14 visant à autoriser une fournaise extérieure à combustion solide dans une zone à dominante « Résidentielle rurale » alors que la norme limite ce type d'équipement uniquement aux zones à dominante « Agricole » ou « Forestière ».
- Dérogation à l'article 174 du règlement de zonage nº 627-14 visant à réduire la distance minimale entre une fournaise extérieure à combustion solide et un bâtiment principal voisin à 43 mètres alors que la norme minimale est fixée à 80 mètres.

Propriété située au 1090, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, numéro de lot 3 875 296 du Cadastre du Québec, zone M-56.

- Dérogation à l'article 167 du règlement de zonage nº 627-14 visant à autoriser un patio en cour avant principale alors que la norme prohibe cet équipement en cour avant principale.
- Dérogation à l'article 168 du règlement de zonage nº 627-14 visant à permettre l'empiètement d'un patio dans la marge de recul avant principale sur une profondeur maximale de 4 mètres tout en respectant une distance minimale de 1 mètre avec la ligne de lot avant alors que la norme fixée ne permet pas qu'un patio puisse empiéter dans la marge de recul avant principale.

Propriété située au 1371, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce, numéros de lots 3 875 845 et 6 254 097 du Cadastre du Québec, zone M-15.1.

- Dérogation à l'article 115 du règlement de zonage nº 627-14 visant à réduire la marge de recul avant minimale à 8,50 mètres alors que la norme est fixée à 10 mètres en bordure de la route 173, permettant ainsi l'agrandissement du bâtiment principal existant.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 10e jour de mars 2021
Danielle Maheu, greffière

Les Joselois, édition du 19 mars 2021

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de sa séance tenue le 9 décembre 2020 a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement d'emprunt nº 677-20 décrétant une dépense de 1 032 195 $ et un emprunt de 1 032 195 $ pour les travaux de prolongement de l'aqueduc de la route 173 Nord

Qu'entre le 18 décembre 2020 et le 6 janvier 2021, une consultation écrite d'au moins 15 jours a été tenue afin de permettre aux personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, de demander que ces règlements soient soumis à une approbation référendaire. Les personnes habiles à voter devaient transmettent une demande écrite contenant les renseignements suivants : le numéro ou le titre du règlement faisant l'objet de la demande ainsi que les nom, adresse et qualité de la personne habile à voter, appuyés de leur signature.

Qu'à la fin de la consultation écrite, le 6 janvier 2021, aucune demande écrite n'a été enregistrée pour ces règlements et que par conséquent, les règlements sont réputés approuvés par les électeurs habiles à voter.

Que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement en date du 18 février 2021 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 934 456 $ pour les travaux de prolongement de l'aqueduc de la route 173 Nord.

Que toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 22 février 2021
Danielle Maheu, greffière

Les Joselois, édition du 19 mars 2021

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public
Remplacement d'une assemblée publique de consultation par une consultation écrite

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par les projets de règlements suivants :

Projet de règlement 627-14-21 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à revoir certaines dispositions particulières pour les zones M-49 et H-63 relativement aux ensembles immobiliers, ainsi que les normes relatives aux accès donnant sur le réseau routier supérieur

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 15 mars 2021, le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a adopté le projet de règlement 627-14-21 modifiant le Règlement de zonage 627-14. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

2. En raison de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec, des règles particulières s'appliquent en zone orange (palier 3 – alerte). En vertu du décret 102-2021 du 5 février 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite. Celle-ci est annoncée au préalable par un avis public et dure au moins 15 jours.

3. Une présentation détaillée du projet de règlement et le projet de règlement 627-14-21 peuvent être consultés sur le site web de la Ville au www.vsjb.ca à la section *Ville/Règlements/Projets de règlement*.

4. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ce projet de règlement en transmettant ses observations par écrit au 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0 ou encore par courriel à d.maheu@vsjb.ca au plus tard le 9 avril 2021. Le conseil prendra connaissance desdites observations avant de statuer sur l'adoption du second projet de règlement 627-14-21.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 16e jour de mars 2021
Danielle Maheu, greffière

Les Joselois, édition du 19 mars 2021

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public
À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil, lors de sa séance ordinaire tenue le 8 mars 2021, a adopté le règlement 679-21 sur la garde des animaux.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau ou consulter notre site Internet à l'adresse suivante : http://www.vsjb.ca/la-ville/reglements/.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 9e jour de mars 2021
Danielle Maheu, greffière

Les Joselois, édition du 19 mars 2021

CAPSULE INFO-AÎNÉS

L'hébergement des personnes âgées

Vous avez des questions à propos de votre bail, du respect de vos choix quant à l'endroit où vous voulez vivre, de vos droits, de la qualité des services de votre hébergement?

Nous vous invitons à consulter l'article suivant qui explique bien certaines problématiques liées à l'hébergement des personnes âgées.

www.educaloi.qc.ca/capsules/lhebergement-des-personnes-agees

La Bibliothèque du Vieux-Couvent est ouverte aux jours suivants :

Mardi de 18 h à 20 h 30
Mercredi de 13 h à 15 h 30
Mercredi de 18 h à 20 h 30
Jeudi de 18 h à 20 h 30
Vendredi de 13 h à 15 h 30
Samedi de 9 h à 11 h 30

Vous pouvez également faire un prêt par téléphone au 418 397-6160 sur les heures d'ouverture de la bibliothèque ou par courriel à **biblio@vsjb.ca.**

Soyez avisés **qu'à partir du 6 avril,** les amendes pour retard d'un prêt et les frais pour le prêt d'un best seller (2 $) seront appliqués de nouveau.
Merci de votre collaboration.

Nouveautés à la bibliothèque : réservez dès maintenant!

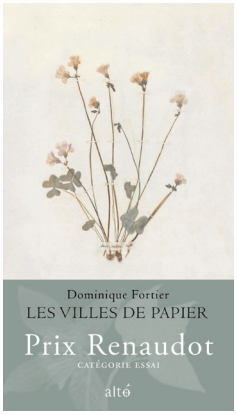

Épopée Beauceronne
Rosaire Sylvain

La terre de l'espoir
Rachel Bégin

Le sablier
Édith Blais

Les villes de papier
Dominique Fortier

Vie secrète
Danielle Steel

Nebulia et la mystérieuse étoile filante

Heure du conte

Mme Danielle Robinson te racontera l'histoire de **« Plouf a pris du poids » le 1er avril prochain à 18h30.**

L'histoire sera diffusée sur la page Facebook de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Pour les enfants de 3 à 6 ans.

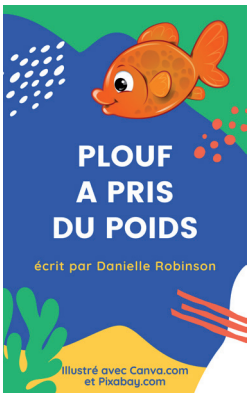

Ta relation est...

Havre l'Éclaircie
Maison d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants

saine
lorsque ton partenaire :
- Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts.
- Accepte tes ami(e)s et ta famille.
- Se réjouit quand tu es épanouie.
- A confiance en toi.
- S'assure de ton accord pour la réalisation de vos projets communs.

toxique
lorsque ton partenaire :
- Ridiculise ton opinion et tes projets.
- Contrôle tes sorties, te questionne à ton retour.
- Fouille tes textos, tes courriels, tes profils sur les réseaux sociaux.
- T'empêche de voir tes ami(e)s, famille, et proches.
- T'humilie et te traite de folle quand tu n'es pas en accord avec ses idées.

SI TU TE QUESTIONNES SUR TA RELATION, N'HÉSITE PAS À NOUS CONTACTER.
Nous t'aiderons à y voir plus clair !

418 227-1025
1 800 709-1025
eclaircie@globetrotter.net
www.havre-eclaircie.ca

Concours « Créature des neiges »

Mme Roxanne Poulin-Veilleux s'est mérité une carte-cadeau d'une valeur de 50 $ dans une entreprise joseloise dans le cadre du concours « Créature des neiges ».

Merci à tous d'avoir participé en grand nombre!

Éliane et Anabelle Poulin

Conférence sur la prévention de substance chez les ados par Dre Nadia Gagnier

Conférence GRATUITE virtuelle
le mercredi 7 avril à 19 h 30.

La consommation de substances est une source d'inquiétudes majeure chez les parents d'adolescents. Cette conférence permet d'abord de mieux comprendre les comportements et attitudes typiques d'un adolescent normal. Ensuite, les facteurs qui peuvent amener un ado à faire l'essai ou d'abuser d'une substance sont énumérés. Enfin, la conférence se termine sur une note positive, en abordant les facteurs de protection et de prévention contre ce fléau.

Pour assister à cette conférence offerte dans le cadre de la journée mondiale de la santé, contactez Marie-Andrée au 418 397-4358 poste 238 ou au **ma.roy@vsjb.ca** pour obtenir le lien Zoom.

BASEBALL BEAUCE-CENTRE

La période d'inscription pour la saison 2021 est jusqu'au 15 avril 2021. Le formulaire d'inscription est disponible à partir de la page Facebook de Baseball Beauce-Centre.

Cercle de Fermières

*Le Cercle de Fermières de Saint-Joseph invite ses membres à un rencontre virtuelle sur le Facebook « Salon virtuel Fermières St-Joseph » **mercredi le 14 avril 2021 à 18 h 30** pour une soirée jaser pour jaser. Les membres qui le désirent présenteront leurs réalisations du mois avec la couleur jaune.*

S'il y a des changements en rapport avec la Covid-19 cela vous sera envoyé par courriel.

Pour information, composer 418 389-9435

Programmation PRINTEMPS-ÉTÉ 2021

La programmation des loisirs printemps-été est disponible sur notre site Internet au ***www.vsjb.ca/citoyens/programmations-et-inscription-aux-activites.***

La période d'inscription en ligne est du 22 mars au 2 avril inclusivement. En raison de la pandémie de la Covid-19, un ***rabais de 50%*** *sera appliqué sur les inscriptions au camp de jour et au soccer.*

La procédure pour s'inscrire est détaillée dans la programmation. Veuillez noter que le camp de jour régulier de Saint-Joseph-de-Beauce se déroulera du 28 juin au 13 août inclusivement.

Samedi de … bien manger!

Rappel de la conférence GRATUITE virtuelle «Alimentez votre bonne humeur» le **samedi 20 mars à 10 h,** par l'Escouade culinaire.

Pour assister à cette conférence offerte dans le cadre du mois de la nutrition, contactez Marie-Andrée au 418 397-4358 poste 238 ou au ma.roy@vsjb.ca pour obtenir le lien Zoom.

Erreurs à éviter au jardin

Conférence GRATUITE virtuelle «Erreurs à éviter au jardin», le ***jeudi 15 avril à 19 h****, avec M. Hodgson, via la page Facebook de la ville de Saint-Joseph.*

Vos carottes font patate? Votre clématite produit plus de feuilles mortes que de feuilles vertes? Vous essayez la même technique encore et encore sans succès? Le jardinage est plein d'embûches, de petites complications qui font en sorte qu'on n'a pas le succès qu'on aurait dû. Dans cette conférence, le jardinier paresseux pointera du doigt les erreurs derrière ces faux pas et expliquera comment les éviter.

Samedi de … faire rire les oiseaux!

Trucs et astuces sur les nichoirs d'oiseaux

Conférence GRATUITE, avec M. Moineau
Samedi 17 avril à 10 h
à la salle de théâtre de l'hôtel de ville.

Que peut-on construire pour se donner plus de chances pour attirer nos amis ailés? Quelles espèces pouvons-nous espérer voir habiter le nichoir que nous avons installé? Une même cabane peut-elle attirer plus d'une espèce? Quels sont les types de nichoirs recherchés par un merle d'Amérique, une hirondelle bicolore, une mésange à tête noire ou un pic mineur? Comment et où l'installer? Autant de questions que le présentateur s'efforcera de répondre au cours de la conférence d'une durée approximative d'une heure et demie.
* Aucune réservation n'est nécessaire.

Places limitées. Merci de respecter les mesures gouvernementales en vigueur.
C'est un rendez-vous!

Comment réussir un aménagement comestible

*Conférence GRATUITE virtuelle «****Comment réussir un aménagement comestible****» le* ***jeudi 22 avril à 19 h****, avec M. Hodgson, via la page Facebook de la ville de Saint-Joseph.*

C'est la plus récente tendance en aménagement paysager: non seulement veut-on que son terrain soit beau et agréable à vivre, mais comestible aussi! Vous découvrirez des trucs pour incorporer des plantes comestibles à votre aménagement actuel, mais aussi des dizaines de végétaux qui sont à la fois comestibles et ornementaux.